



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 02/10/2024

DLB 2024/733

L'an deux mille vingt-quatre et le mercredi 02 octobre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, à la Salle des Fêtes - 59 Place Edouard Barthe - 34290 MONTBLANC, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

Date de la convocation : 24/09/2024

Affichage de la convocation : 24/09/2024

Etaient Présents :

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Jacques BOLINCHES, Jean-Marie BOUSQUET, Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Bertrand GELLY, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Jean-Yves LE BOZEC, Sylvie LERMET, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Fabrice MAURRAS, Bernard MONTAGUD, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Armand RIVIERE, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Michel SANCHEZ, Bernard SAUCEROTTE, Marie-Agnès SCHERRER, Michèle TARDY, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Claude VISTE, Jean-Claude VITAL.

Francis BOUTES représentée par Francine GERARD, Jordan DARTIER représenté par Sylvie MACEL, Julie GARCIN SAUDO représentée par François CASTILLO, Frédéric GUARNIERI représenté par Pierre ALAUX, Jacques MONCOUYOUX représenté par Marie-Claude SEMPERE, Stéphane PEPIN-BONET, représenté par Georges BLASQUEZ, Nicole VICENTE représentée par Rachel SACCUCCI.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Jean AUGÉ, Philippe BARON, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Stéphan BOYER, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Laurent COMBES, Jean-Jacques CORON, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Sébastien FREY, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Caroline LEVANNIER, Christophe LLOP, Georges LOPEZ, Michel LOUP, Marion MAERTEN, Patrick MARTINEZ, Alain MALRIC, Gérard MARTINEZ, Catherine MONTARON SANMARTI, Christiane MOTHEs, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Clémence RAPHANEL, Véronique REY, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Henry SANCHEZ, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER.

Secrétaire de séance :

Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Société Publique Locale OEKOMED : rapport d'activités 2023

L'article 1524-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que les représentants des collectivités locales au sein des instances dirigeantes de la SPL OEKOMED doivent établir annuellement un rapport écrit au Comité Syndical qui les a désignés.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;

- pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de renforcer le contrôle analogue ;
- de s'assurer que la SPL OEKOMED agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité.

Nous portons à votre connaissance, le rapport annuel des représentants de la collectivité territoriale à l'assemblée délibérante concernant l'exercice 2023 de la Société Publique Locale SPL OEKOMED dont le siège social est : 27 avenue de Pézenas 34120 Nézignan l'Evêque, ainsi que ses annexes (rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée général de la SPL, rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, bilan financier et comptes annuels).

Concernant le bilan financier et économique :

Données SPL OEKOMED	2020	2021	2022	2023
Capital versé fin d'exercice	4 730 850	4 730 850	4 730 850	4 730 850
Chiffres d'affaires HT	2 758 546	3 219 408	3 061 964	6 605 077
Le résultat net	99 118	86 474	62 494	173 128
Résultat distribué	---	---	---	---
Coûts salariaux	333 380	343 992	329 920	385 218
Endettement financier net	5 037 916	4 520 603	14 657 391	20 489 088

Au cours de cet exercice social, la SPL OEKOMED a réalisé un chiffre d'affaires net de **6 605 076,65 Euros** contre **3 061 964,49 Euros** au titre de l'exercice précédent.
Les charges d'exploitation se sont élevées globalement à **6 298 689,81 Euros** pour l'exercice, contre **3 123 950,44 Euros** pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure des activités de la SPL, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **4 121 592,14 Euros** au 31/12/2023 contre **1 567 200,10 Euros** pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **8 758,35 Euros** au 31/12/2023 contre **927,57 Euros** pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **252 994,82 Euros** au 31/12/2023 contre **214 063,03 Euros** pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **132 222,80 Euros** au 31/12/2023 et **115 857,49 Euros** pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **1 801 887,17 Euros** au 31/12/2023 contre **1 202 623,18 Euros** pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-202 669,18 Euros**, contre **-139 049,62 Euros** pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **105 735,49 Euros** au 31/12/2023, contre **-1 313,48 Euros** au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, le résultat net se solde par un bénéfice de **173 217,88 Euros** contre un bénéfice de **62 493,75 Euros** au titre du précédent exercice.

Les faits marquants de l'exercice 2023

- Unité de traitement et de valorisation de VALOHE :
Les tonnages traités en 2023 sont inférieurs à ceux des deux années précédentes, ils s'établissent à 45 940 tonnes en 2023 contre 48 901 tonnes en 2022 soit -6%.
- Centre de tri OEKOTRI :

Le centre de tri remplit ses fonctions essentielles en traitant tous les flux provenant des collectivités avec une qualité validée par les filières et un taux de refus global acceptable. La capacité de traitement constatée devrait lui permettre de faire face aux fluctuations saisonnières.

Le centre de tri n'a pu être réceptionné en 2023 en raison des écarts identifiés et du manque de visibilité sur le planning.

Des points d'amélioration restent indispensables notamment sur la trémie d'alimentation, le nombre de gestes de tri et certains taux de valorisation.

Une nouvelle campagne d'essais va être réalisée. Les évolutions des caractérisations, dues à l'extension des consignes de tri, le changement des habitudes de consommation et l'hétérogénéité des flux doivent être pris en compte sur certaines performances. Le site conserve des capacités d'évolution.

L'objectif est d'atteindre une réception probablement accompagnée d'un protocole.

Sur le plan de l'exploitation OEKOTRI a traité 15 693 tonnes de papiers et emballages depuis sa mise en service au début du mois de mai 2023.

- Projets en développement :

La SPL OEKOMED développe deux projets pour le compte de ses collectivités actionnaires, une chaufferie CSR et un appel à manifestation d'intérêt pour faire émerger une méthanisation territoriale.

Le SICTOM détient 63,14 % du capital social de 4 730 850 € au 31/12/2023.

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur le rapport annuel des représentants de la collectivité territoriale à l'assemblée délibérante concernant l'exercice 2023 de la Société Publique Locale SPL OEKOMED.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel des représentants de la collectivité territoriale à l'assemblée délibérante concernant l'exercice 2023 de la Société Publique Locale SPL OEKOMED.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Président,



Armand RIVIERE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le

08/10/2024